



Madame Marisol TOURAINE

Ministre des Affaires sociales,
de la Santé et des Droits des femmes

Madame la Ministre,

Nous sommes profondément choqués et attristés par le geste de désespoir de notre collègue qui a mis fin à ses jours sur son lieu de travail dans des circonstances que l'enquête en cours déterminera.

Nos deux intersyndicales, réunies dans Convergences-HP, sont à l'écoute des médecins, pharmaciens, biologistes et odontologistes de l'ensemble des établissements publics de santé du territoire. Elles sont en permanence sollicitées par des collègues en grande souffrance. Ceci suscite notre inquiétude. Bien que le CNG recense les cas signalés, il n'y a pas de recensement national à visée préventive des situations à risque. Nous avons le sentiment que ces situations se multiplient et plus particulièrement ces dernières années avec la conjonction du déséquilibre des pouvoirs induits par la loi HPST et la focalisation sur les recettes que génère le financement à l'activité.

Dans un communiqué du mois de novembre, nous nous sommes fait l'écho des suspensions dont sont victimes nos collègues. Or ceci n'est que la partie visible des pressions, vexations et autres modes de harcèlement qui touchent au quotidien des médecins, pharmaciens biologistes et odontologistes qui, jusqu'à preuve du contraire, n'ont pas démérité.

La mise en place des groupements hospitaliers de territoire dont nous allons discuter prochainement les décrets d'application pourraient, si l'on n'y prend pas garde, amplifier les phénomènes que nous constatons aujourd'hui. En effet, ils vont induire des modifications des équipes, des réorganisations voire des restructurations qui vont impacter les équipes et, en particulier, les médecins qui les composent.

Nous souhaitons donc que tout soit mis en œuvre pour que soient respectés et traités honorablement les médecins, pharmaciens, biologistes et odontologistes des hôpitaux qui ont jusqu'à maintenant accompli leur mission avec professionnalisme et sans faillir.

Pour ce faire, nous serons attentifs aux contenus des décrets à venir. Mais nous demandons aussi que soit mis en place dans chaque région un observatoire des situations à risque de décompensation pour les collègues, sous la responsabilité des Commissions régionales paritaires et que les informations soient consolidées au niveau national et analysées et discutées avec les intersyndicales de façon à mettre en œuvre des mesures préventives.

Nous souhaitons vous rencontrer pour vous faire part de nos propositions.

Avec nos salutations respectueuses.

Professeur S. BELOUCIF
Professeur R. RYMER
Docteur Ch. SEGOUIN
SNAM-HP

Docteur N. SKURNIK
Docteur R. COUDERC
CMH